



Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française : Président : Pr. C. RABAUD, Nancy.

Groupe de Pathologie Infectieuse Pédiatrique : Président : Dr R. COHEN, Créteil

Collège des Universitaires de Maladies Infectieuses et Tropicales : Président : Pr. P. Weinbreck, Limoges.

Communiqué de presse du 10 avril 2013: Les Sociétés savantes d'infectiologie critiquent la suppression du comité du suivi du plan antibiotique

La Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française (SPILF); le Groupe de Pathologie Infectieuse Pédiatrique (GPIP) et le Collège des Universitaires de Maladies Infectieuses et Tropicales (CMIT) prennent acte de la disparition du Comité de Suivi du Plan d'Alerte sur les Antibiotiques.

Cette annonce - brutale - et qui n'est accompagnée d'aucune alternative - nous apparaît comme un message très négatif, contradictoire et pour le moins regrettable à l'adresse des professionnels de santé.

Les enjeux du bon usage des antibiotiques sont majeurs et cette annonce semble ignorer – nier – leur importance.

- Les derniers chiffres montrent une ré-augmentation de la consommation des antibiotiques, en médecine libérale et dans les établissements de santé et celle-ci est l'origine principale de la multiplication des résistances.
- La fréquence des infections dues à des bactéries résistantes aux antibiotiques antérieurement efficaces ne cesse d'augmenter.
- La mise sur le marché de nouvelles molécules efficaces sur ces multi-résistances se raréfie et aucun antibiotique adapté à ces situations n'est attendu dans les prochaines années.
- Près de 25 000 patients (source ECDC) décèdent annuellement en Europe du fait de l'absence d'antibiotiques efficaces et faute d'action, cela ne pourra qu'empirer.

Face à ces constats, la seule issue à court et moyen terme est de prendre toutes les mesures possibles pour ralentir l'évolution vers la résistance.

L'objectif principal est une moindre utilisation des antibiotiques (le bon usage) en médecine humaine et en pratique vétérinaire.

Pour parvenir à limiter le nombre de prescriptions, des mesures éducatives nouvelles doivent être proposées et des mesures restrictives doivent les accompagner.

Ces décisions doivent reposer sur des orientations définies au plan national avec la participation des professionnels de la santé et ne peuvent pas être que régionales. Les Agences Régionales de Santé ont un rôle important dans ce domaine, mais un pilotage national est indispensable pour maintenir ce sujet au premier plan dans les arbitrages régionaux.

Les enjeux locaux, nationaux, et internationaux à court et moyen terme demandent une réponse adaptée.